

BADMINTON CLUB DE L'ISLE D'ABEAU

1 & 2 AVRIL 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER

2^{ÈME} TOURNOI LE LILOT DOUBLES

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFbAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date du tirage au sort soit le 23 mars 2023. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.

3. Le Juge-Arbitre Principal sera M. Hervé Hallé. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Tournoi autorisé par la ligue AURA et FFbAD.

4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (réponse au formulaire et paiement effectif des droits d'engagements).

5. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 1 Avril 2023 et les doubles mixtes le dimanche 2 Avril 2023. Le tournoi se déroulera en série dans l'ordre du CPPH. L'organisateur fera en sorte de privilégier les poules de 4. Il y aura deux sortants par poule dans toutes les séries.

En cas de forte affluence la priorité sera donné à la date d'inscription.

6. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH.

7. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Les droits d'inscriptions sont remboursables en application des articles 3.1.5 et 4.3.3 du RGC.

8. L'inscription et le règlement se feront via badnet uniquement.

9. Les volants seront à la charge des joueurs(euses) pendant tout le tournoi.

10. Les volants officiels sont les « Spin Gold », et seront en vente dans la salle. En cas de litige, les joueurs pourront utiliser le volant officiel à leur charge.

11. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Certains matchs pourront être arbitrés.

12. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

13. Les conditions climatiques ne sont pas une excuse valable pour justifier un retard ou une absence.

14. Le programme horaire est porté à la connaissance des joueurs en même temps que la publication des tableaux, une heure avant le début des rencontres.

Cet horaire est assorti des réserves suivantes :

- Il est indicatif
- Les matchs peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes sur l'horaire affiché.
- Les joueurs qui ne se présentent pas dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être disqualifiés par le Juge Arbitre officiant dans la salle.

15. Le temps de repos minimum entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le Juge Arbitre pourra accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Le temps de repos débute dès la fin du match précédant et se termine au début du match suivant.

16. Le temps de préparation des joueurs(euses) (test de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.

17. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque.

18. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant les éléments difficilement visible comme les filins seront comptés une fois « let » au service et faute dans l'échange.

19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Ceux-ci ne pourront être que 2 par demi-terrain.

20. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.

21. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 20 mars 2023. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le vendredi 24 mars 2023.

22. Les forfaits seront remboursés avant le tirage au sort sans justificatif, et après le tirage au sort avec justificatif valable. Aucun remboursement après le 23 avril 2023.

23. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 24 mars 2023 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

24. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.

25. Le Badminton Club de l'Isle d'Abeau décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

26. Le logiciel utilisé sera : badnet.

27. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

28. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier.

29. Les organisateurs sont joignables par email : organisateur@lilotbad.fr

Le 20 décembre 2022,

*Le Juge-Arbitre :
Hervé HALLE*

*Le GEO :
Patrick COPIER*